

**Commune de Watermael-Boitsfort**  
Monsieur Tristan ROBERTI  
Echevin de l'Urbanisme  
Place Antoine Gilson, 1  
B - 1170 BRUXELLES

V/Réf : URB/2101  
N/Réf : GM/KD//WMB-2.166/s.553  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Monsieur l'Echevin,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Rue des Tritomas, 7 – anc. centrale RTT (arch. G. Brunfaut).  
Transformation et réaménagement en bureau de police (régularisation).  
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.  
*(dossier traité par : Mme I. Vanden Eynde.)*

En réponse à votre lettre du 31/03/14, en référence, reçue le 04/04/14, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 23/04/14.

La demande concerne l'ancienne centrale RTT, construite par l'architecte G. Brunfaut. L'arrière de la parcelle se situe dans la zone de protection des trois villas Art nouveau situées avenue des Gerfaux 9-13 et qui sont classées comme ensemble.

Pour rappel, la CRMS a émis un avis de principe en date du 09/05/2012, suivi d'un rapport de visite du 11/06/2012, sur le projet de transformation de cette ancienne centrale RTT en commissariat de police.

Aujourd'hui, la CRMS est sollicitée pour régulariser la réalisation de plusieurs interventions modifiant le permis délivré. Ces travaux concernent à la fois le bâtiment et ses abords immédiats, à savoir :

- le réaménagement des parkings à l'arrière du bâtiment et la nouvelle implantation des emplacements des véhicules de police ;
- la suppression de la haie de séparation avec les jardins des habitations situées avenue des Gerfaux et son remplacement par un alignement de thuyas (d'une hauteur de 2,5m) ;
- la modification de la disposition des arceaux et autres dispositifs pour le stationnement des vélos ;
- l'implantation de la grille d'entrée en recul de l'implantation projetée initialement.
- le remplacement d'un monte-escalier PMR initialement prévu par une plate-forme élévatrice le long de l'escalier d'accès en façade latérale gauche.  
Bien que très visible, cette intervention est réversible.

***A l'examen du dossier, il apparaît que ces travaux n'ont pas d'impact sur la qualité patrimoniale du bâtiment.***

Bâtiment

Tous les châssis -certains d'origine- ont été remplacés par des nouveaux châssis en aluminium triple vitrage.

***La CRMS regrette que la fermeture des baies de façade par une 'double peau' prévue initialement n'ait pas été mise en oeuvre, car elle permettait le maintien des châssis d'origine.***

S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à : - B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz (par mail Mmes M. Kreutz, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, H. Lelièvre) ;  
- B.D.U. – D.U. : Mme F. Vanderbecq.